

Mise en ligne : 8 avril 2014.
Dernière modification : 3 septembre 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE Alger, Oran

S.A., 28 juillet 1920, p. 90 ans.
Suite en Algérie de la [Compagnie centrale d'énergie électrique](#).

Compagnie centrale d'énergie électrique
(*Le Journal des finances*, 23 juillet 1920)

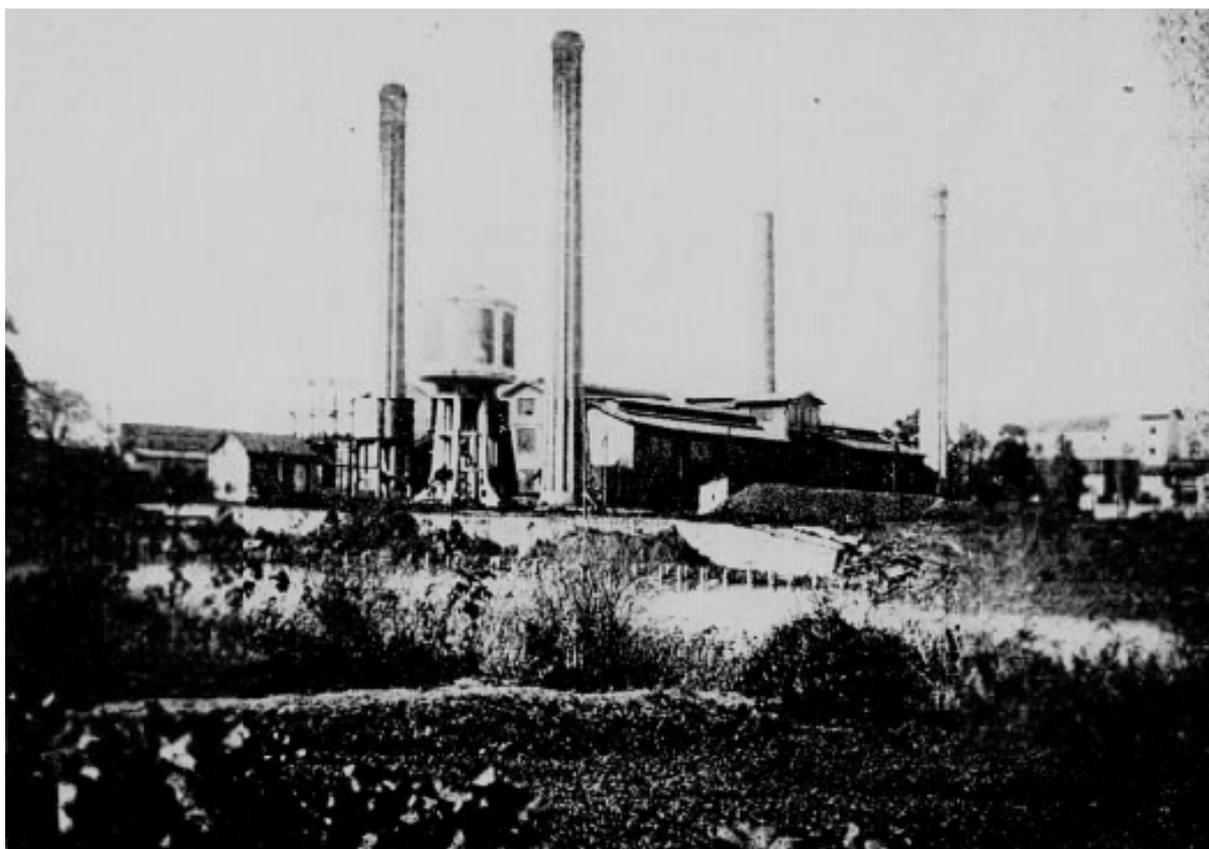
L'apport effectué au nom de la Compagnie à la Société algérienne d'éclairage et de force, d'une partie des biens et droits lui appartenant, a été approuvé.

Dans le monde du commerce
(*Le Sémaphore algérien*, 13 août 1920)

La Compagnie centrale d'énergie électrique, siège social rue Moncey, 3, à Paris, et le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, siège social boulevard de la République à Alger, ont fondé une société anonyme par actions qui prend dénomination de « Société algérienne d'éclairage et de force » dont le siège social est fixé rue Jean-Rameau, 2, à Alger.

L'objet de la société est l'exploitation d'usines électriques apportées à la société par la Compagnie centrale d'énergie électrique et toutes les opérations ou entreprises relatives à l'électricité, au gaz, à l'eau, à tous gaz liquéfiés ainsi qu'à tout agent de transformation, de production et d'utilisation d'énergie sous toutes formes existantes ou à innover.

Reportage sur le port d'Alger
Société algérienne d'éclairage et de force
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 26 février et 2 avril 1921)



Vue des ateliers de la Société algérienne d'éclairage et de force

Nous montrant les terrains sur lesquels s'élèvent les hangars édifiés par le Service de l'Aviation maritime, à l'est des hangars de l'aviation, le guide nous dit que la [Compagnie centrale d'énergie électrique](#) a sollicité de la Chambre de commerce d'Alger l'autorisation d'occuper un vaste terre-plein en vue de la construction d'une grande station centrale pour la distribution d'énergie électrique à Alger et dans toute la région environnante.

Cette usine sera construite d'après les derniers perfectionnements modernes : les navires charbonniers pourront aborder à quai et le déchargement sera effectué à pied d'œuvre, ce qui réduira les frais de transport par chemins de fer, de manutention et de main-d'œuvre qui ont lieu actuellement.

L'édification de cette usine permettra d'assurer le développement industriel de toute la région par suite de l'importance de la puissance installée qui parviendra jusqu'à 50.000 à 60.000 kilowatts. Il sera possible de réaliser ainsi une sérieuse économie de combustible.

En attendant la mise en exploitation de cette usine, l'énergie électrique est produite par l'usine d'Hussein-Dey, située à proximité de l'Harrach : la puissance actuelle est de 8.300 kilowatts et atteindra 11.500 kilowatts à fin 1921.

Le courant triphasé est produit par des groupes turboalternateurs et distribué à la tension de 10.000 volts qui sera ensuite élevée à 30.000 volts.

Le réseau dépasse actuellement plus de 500 kilomètres de longueur de lignes, dont 330 kilomètres en haute tension et 170 kilomètres en basse tension.

L'énergie électrique est distribuée soit à 10.000 volts ou en basse tension à Alger et dans les communes d'Hussein-Dey, Maison-Carrée, Fort-de-l'Eau, Rouïba, Alma, Fondouck, Rivet, Arba, Sidi-Moussa, Boufarik, Oued-el-Alleug, Koléa, Fouka, Staouéli, Guyotville, Chéragas, Douera, Birkadem et Birmandreïs.

Par suite de l'importance de la station centrale et de l'étendue du réseau, la société fournit l'énergie électrique aux services publics, usines élévatoires des eaux d'Alger et

des communes environnantes, Tramways algériens, Tramways du Sahel, Chemins de fer sur routes d'Algérie, à de nombreuses industries, aux irrigations pour la culture maraîchère, à l'éclairage des voies publiques et des particuliers et à nombre d'autres applications.

Il est nécessaire de remarquer que cette société possède aussi à Oran une usine de distribution d'énergie électrique, édifée à Saint-André de Mers-et-Kébir, pour la fourniture du courant dans la ville d'Oran et dans toute la région environnante où elle procède actuellement à de nombreux travaux d'installation.

En 1920, l'énergie électrique distribuée par ces deux usines a dépassé 20 millions de kilowatt-heures.

Depuis quelques mois, la Société algérienne d'éclairage et de force, société anonyme au capital de douze millions de francs, dont le siège social est à Alger, 2, rue Jean-Rameau, s'est substituée à la Compagnie centrale d'énergie électrique et continue le programme et le développement de cette entreprise.

L'ALGÉRIE INDUSTRIELLE

Société algérienne d'éclairage et de force

(*La Journée industrielle*, 20 avril 1921)

(*Le Sémaphore algérien*, 27 avril 1921)

Les actionnaires de cette société se sont réunis en assemblée ordinaire.

La société, définitivement constituée le 16 juillet 1920, a repris, à partir de cette date, l'exploitation des deux secteurs d'Alger et d'Oran, dont les installations étaient antérieurement gérées par la Compagnie centrale d'énergie électrique.

Les résultats du premier exercice correspondent à l'exploitation des entreprises pendant la totalité du deuxième semestre de l'année 1920.

Ces résultats font ressortir une amélioration sensible par rapport à ceux qui avaient été obtenus sur les mêmes réseaux au cours de la même période de l'année précédente.

Les recettes d'exploitation se sont élevées à 10.469.774 francs et les dépenses à 9.241.426 francs, laissant un produit d'exploitation de 1 million 228.348 fr.

Au cours de ce premier exercice, la société a poursuivi activement les travaux de réparation et d'extension entrepris dès la cessation des hostilités par la Compagnie centrale d'énergie électrique.

À Alger, elle a procédé à l'installation d'un nouveau groupe turboalternateur de 1.800 kilowatts et d'un transformateur de 2.500 kilowatts-ampères. La puissance de l'usine d'Hussein-Dey est portée ainsi à 8.300 kilowatts. La société compte recevoir, dans le cours du présent exercice, deux nouveaux groupes de 2.000 et 3.000 kilowatts.

Le développement des réseaux s'est poursuivi conformément aux prévisions d'origine, il a comporté notamment le raccordement de diverses communes, parmi lesquelles Boufarik, Koléa et Douera

À la suite des négociations engagées, par la Compagnie centrale d'énergie électrique ou poursuivies par la société, la révision des cahiers des charges des concessions et des principaux contrats de fournitures a donné lieu, dans la région d'Alger, à des ententes amiables qui ont permis de retirer presque toutes les demandes en résolution présentées aux tribunaux par application de la loi Faillot.

À Oran, l'usine de Mers-el-Kébir, qui possédait déjà deux groupes de 2.000 kilowatts, a été dotée d'un troisième groupe de 1.000 kilowatts qui a permis de réaliser, notamment aux heures de faible charge, des économies notables de combustible.

Le programme d'ensemble des lignes de transport et de distribution a été activement poussé ; en particulier, la société a entrepris la construction d'une artère reliant Oran à Arzew, et qui desservira divers centres importants, notamment Arcole et

Saint-Cloud. Les réseaux de Misserghig, Mers-el-Kébir et La Sénia ont été mis en service au cours de l'exercice.

Les accords provisoires intervenus pendant la guerre avec la clientèle du service d'Oran sont arrivés à expiration fin octobre: ils ont été remplacés par des ententes définitives, comportant révision des cahiers des charges des concessions sur les bases adoptées dans la métropole. Exemption doit être faite pour le contrat de la Compagnie des tramways d'Oran*.

Les bénéfices nets. de l'exercice ressortent à 101.871 fr.

L'assemblée a décidé de fixer le dividende à 6 % sur le montant versé des actions de numéraire (actions B) soit 1 fr. 875 par action, payable à partir du 15 mai prochain.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs de MM. de Galland [maire d'Alger] et Loisy ¹.

Société algérienne d'éclairage et de force
(*Le Sémaphore algérien*, 24 mars 1922)

Les recettes brutes de 1921 ont été de 10 millions 899.445 fr., les dépenses d'exploitation de 7.675.467 fr. ; compte tenu des frais généraux et de 1.070.000 fr. d'amortissements, le bénéfice de l'exercice est de 980.918 fr., contre 101.872 fr. précédemment A l'assemblée du 21 courant, il sera proposé de répartir un dividende de 17 fr. 1875 aux actions de numéraire B et de 15 fr. aux actions d'apport A (dont la Centrale d'énergie électrique possède 5 millions).

Le bilan au 31 décembre comparé au précédent se caractérise par une forte augmentation du compte de premier établissement à 11 millions 865.655 fr. contre 8.274.976 fr., et une diminution de l'actif réalisable à 2 millions 257.000 fr. contre 5.510.000 fr., ainsi que des exigibilités à 4.500.000 fr., contre 8.400.000 fr.

*
* *

Les actionnaires de cette société se sont réunis ces jours derniers au siège social, 3, rue Moncey, à Paris, en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Octave Homberg, président du conseil d'administration.

Les résultats de l'exercice 1921, tout en supportant dans une certaine mesure la conséquence de circonstances économiques défavorables, présentent une amélioration par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les recettes d'exploitation se sont élevées à 10.700.049 fr. et les dépenses à 7.675.467 fr. Le produit d'exploitation, qui est de 3.084.581 fr., les bénéfices réalisés par le service des installations et des produits divers forment un total de 3.223.977 fr. Après déduction des charges sociales et divers, le bénéfice ressort à 980.918 fr.

Dans la région d'Alger, de nouveaux réseaux de distribution ont été mis en service dans les communes de Fouka, l'Alma, Sidi-Moussa, Mouzaïville, la Réghaïa et El-Affroun, dans lesquelles la société a obtenu une concession.

L'usine d'Hussein-Dey a reçu quatre nouvelles chaudières de 225 mètres carrés. Un nouveau groupe de 2.000 kilowatts est en cours de montage et entrera prochainement en service. L'unité de 3.000 kilowatts commandée en même temps que celle de 2.000 a subi un retard important et sa construction n'est pas encore achevée.

¹ Xavier Loisy (1874-1949) : polytechnicien, administrateur (juin 1919), vice-président (octobre 1934), puis président (août 1936) du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Voir [encadré](#).

Dans la région d'Oran, les travaux d'extension du réseau ont été poussés activement. La ligne d'Oran à Arzew, dont la concession a été accordée à la société, atteint maintenant Sain-Cloud ; elle sera achevée probablement dans quelques semaines. Cette canalisation alimentera au passage l'usine que la Société des Ciments Portland de l'Afrique du Nord établit à Arcole.

Après avoir approuvé les comptes de l'exercice, l'assemblée a décidé de fixer le dividende à 17 fr. 1875 par action B et à 15 fr. par action A, sous déduction des impôts.

ALGÉRIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE (*Les Annales coloniales*, 16 avril 1922)

L'emploi de l'énergie électrique tant pour les usages domestiques que pour les applications industrielles, a pris, depuis quelques années, une importance considérable, et les organismes qui en assurent la distribution constituent, à présent, les services d'intérêt général indispensable au public, au même titre que les distributions d'eau, de gaz ou les entreprises de transports en commun. Mais, par suite, des difficultés de ravitaillement en charbon et du prix élevé du matériel et de la main-d'œuvre, les petites installations ne peuvent pas arriver à rendre au public tous les services qu'il est en droit de réclamer. On s'est trouvé, ainsi, conduit à concentrer la production de la force dans des installations puissantes, munies de moyens perfectionnés, et à assurer son transport à grande distance par canalisation aérienne à haute tension. Ces dispositions permettent aux industriels de se relier économiquement à un secteur électrique et les dispense d'établir, eux-mêmes, des installations coûteuses qui, tout en leur donnant une sécurité moindre, les soumettent à des sujétions gênantes.

C'est dans ce but que la Société algérienne d'éclairage et de force fut fondée en juillet 1920 avec le concours du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie [CFAT], au capital de 12 millions, et reprit depuis cette époque l'exploitation des secteurs de distribution d'énergie appartenant à la Compagnie centrale d'énergie électrique et alimentant les régions d'Alger et d'Oran. L'usine d'Hussein-Dey, qui dessert la région d'Alger, possède une puissante installation de 8.300 kilowatts qui sera portée dans le courant de cette année à 11.500 kilowatts, grâce à l'installation de deux nouveaux groupes turboalternateurs et des chaudières correspondantes. Le secteur d'Oran est alimenté par l'usine de Mers-El Kébir qui dispose de 5.000 kilowatts.

La clientèle comprend, notamment, les réseaux de tramways d'Alger, d'Oran et de leur banlieue, un grand nombre d'industries et notamment les entreprises de chaux et de ciments et plus de 30 communes dans lesquelles la société possède des concessions.

Un réseau de transport de force alimente les deux secteurs au moyen de canalisations à 6.000, 10.000, 18.000 et 30.000 volts, s'étendant sur une longueur totale de 480 kilomètres.

Le plan ci-contre indique, d'ailleurs, l'importance des régions desservies par la Société algérienne d'éclairage et de force.

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE²
EXERCICE 1921
Assemblée générale ordinaire du 30 mai 1922
(*Le Recueil des assemblées générales*, 1922)

[...] Nous vous avons signalé l'année dernière la constitution de la Société algérienne d'éclairage et de force dont le premier exercice avait comporté un dividende de 6 %. Celui qui s'achève a vu s'affirmer son développement et le dividende distribué pour le second exercice atteint 8 %. [...]

LÉGION D'HONNEUR
Sont promus ou nommés
Ministère de l'Intérieur (Algérie)
(*Le Journal des débats*, 20 août 1922)
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 26 août 1922)

Chevaliers
Bouscasse, administrateur de la Société algérienne d'éclairage et de force, ancien maire de Bougie.

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE
S.A. frse au capital de 12 MF.
Siège social : ALGER, 2, r. Rameau.
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 396)

Conseil d'administration
composé de 7 à 15 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 20 act.
HOMBERG (Octave), 18, pl. des États-Unis, Paris ; pdt ;
BOULLE (Léon), 3, r. Théodule-Ribot, Paris ;
TEISSIER DU CROS (Ernest)³, 18, r. Boissière, Paris ;
GALAND (Charles de), à Alger ;

² Société anonyme constituée en 1880 pour une durée de 71 années, devant expirer le 30 juillet 1951, qui a été prorogée jusqu'au 30 juillet 2015 par l'ass. extr. du 8 février 1918.

Capital : 125 millions, divisé en 250.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, sauf 11.368 actions provenant de l'échange des actions anciennes du capital d'origine, qui ne sont libérées que de 250 fr.

Les 238.632 actions entièrement libérées comprennent les 93.000 actions nouvelles dont, l'émission a eu lieu en 1919, au prix de 600 fr., suivant résolutions de l'ass. extr. du 8 février 1918, qui a autorisé l'augmentation du capital jusqu'à 150 millions.

Répartition des bénéfices : Après le prélèvement de 5 % pour la réserve légale, il est prélevé la somme nécessaire pour servir l'intérêt 5 % sur le capital versé.

Ce qui reste après ces prélèvements et l'allocation de 10 % au conseil d'administration et 5 % au directeur général, constitue la somme à répartir entre toutes les actions émises à titre de dividende ou à appliquer à des réserves spéciales par décision de l'assemblée générale.

Les actions sont inscrites à la Cote officielle au comptant et à terme, sous deux rubriques.

Derniers cours cotés au 10 juin 1922 :

Actions entièrement libérées (ex. c. 27 janv. 22) 511 fr. 00

Actions lib. de 250 fr. (cote du 5 mai 22) 515 fr. 00

³ Ernest Teissier du Cros (1879-1958) : polytechnicien, ingénieur des manufactures de l'État, administrateur de la Compagnie centrale d'énergie électrique, puis président de la Compagnie des Eaux et d'électricité de l'Indochine. Voir [encadré](#).

JANLET (Lucien) ⁴, 140, av. Brugmann, Ixelles-Bruxelles ;
FAGES DE LATOUR (Eugène de), 30, av. de Saxe, Paris ;
THIBAUD (Julien) ⁵, 23 *ter*, bd Carnot, Alger.
BOUSCASSE (Fernand), à Bougie ;
LOISY (Xavier), 77, av. de la Muette, Paris ;

Commissaires aux comptes

SCHELLE (Gustave) ⁶, 27, r. d'Amsterdam, Paris.
BARBEDETTE (Frédéric), 9, bd Carnot, Alger.

Capital social. — 12 MF en 48.000 act. de 250 fr., dont 20.000 A attribuées aux apporteurs et 28.000 act. B.

Répartition des bénéfices. — 5 % à la rés. légale ; 6 % d'intérêt aux act. (jusqu'au 4^e ex., ces intérêts st réservés aux act. B) ; sur le surplus 10 % au conseil ; 90 % aux act. (sur les 90 %, pendant les 3 premiers ex., 4 % d'intérêt par priorité aux act. A, le reste entre ttes les act.)

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE (*Les Annales coloniales*, 23 mars 1923)

Les recettes d'exploitation, en 1922, se sont élevées à 9.510.084 fr. et les bénéfices sur installations à 103.485 francs, donnant un total brut de 9.643.569 francs contre 10.899.445 fr. en 1921. Les dépenses d'exploitation ont été réduites d'une façon très sensible, à 5.710.026 fr. au lieu de 7 millions 075.468 fr. l'année précédente. Les charges totales, y compris les intérêts, frais généraux et divers ont atteint 1 million 353.421 fr., et il a été affecté aux amortissements une somme de 1.149.390 fr. Les bénéfices nets ressortent ainsi à 1.430.732 francs contre 980.919 fr. pour l'exercice 1921.

Le conseil proposera à l'assemblée du 24 avril la distribution d'un dividende de 10 % ou 25 fr., contre 20 fr. précédemment.

Algérienne d'éclairage et de force
(*Le Journal des Finances*, 30 mars 1923)

Les bénéfices nets se sont élevés à 1.430.732 francs contre 980.919 francs pour l'exercice 1922. Le conseil proposera à rassemblée du 24 avril un dividende de 25 francs brut, contre 20 francs l'an dernier.

⁴ Lucien Janlet, Bruxelles : ingénieur, représentant de la SOFINA, administrateur de la Compagnie centrale d'énergie électrique.

⁵ Julien Thibaud (1857-1926) : fondateur du Crédit agricole et commercial algérien (1903), membre du conseil d'une quinzaine de sociétés. Voir [encadré](#).

⁶ Gustave Schelle (1845-1927) : directeur au ministère des travaux publics jusqu'en mai 1905, puis administrateur des Chemins de fer de l'Ouest algérien et commissaire aux comptes de la Thomson-Houston, son représentant comme commissaire ou administrateur dans diverses affaires (CGFT, Tramways de Tunis, Compagnie centrale d'énergie électrique, Compagnie française pour la location de matériel de transports, Société algérienne d'éclairage et de force, Tramways de Saint-Quentin). Économiste. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

L'Algérie industrielle
Société algérienne d'éclairage et de force
(*Le Sémaphore algérien*, 4 avril 1923)

Les bénéfices bruts, en 1922, se sont élevés à 9.643.569 francs contre 10.899.445 fr. en 1921. Les dépenses d'exploitation n'ont été que de 5.710.020 fr. contre 7.675.468 fr. l'année précédente. Les charges totales, y compris les intérêts, frais généraux et divers, atteignent 1.353.421 fr., et 1.149.390 fr. ont été affectés aux amortissements. Le bénéfice net de 1922 ressort donc à 1.430.732 fr. contre 980.919 fr. pour l'exercice précédent. À l'assemblée du 24 avril, le conseil proposera la distribution d'un dividende de 10 pour cent ou 25 francs contre 20 francs précédemment.

Les nouvelles installations d'Alger et d'Oran ont augmenté les immobilisations du fait des dépenses engagées. Elles sont passées de 11 millions 865.655 fr. à 15.228.942 francs. Les approvisionnements s'inscrivent à 3.439.900 francs ; les débiteurs à 1.742.576 contre 1.387.885 francs en 1921 ; les espèces en caisse, à 396.456 francs contre 869.999 francs. Au passif, on note 4.087.847 francs de comptes courants créditeurs, à 300.000 francs d'effets à payer et 2.799.318 francs de créditeurs divers et comptes d'ordre. Le bilan se totalise par 20 millions 807.875 francs contre 17.531.305 francs l'année précédente.

Demandes de concessions de grands barrages
par Gaston MARGUET
(*Le Sémaphore algérien*, 4 avril 1923)

[...] Une seule demande a été formulée dans le département d'Oran, par la Société algérienne d'éclairage et de force, pour un barrage à établir sur la Tafna. [...]

SFFC
Exercice 1922
(*Le Journal des débats*, 23 avril 1923)

[...] La SFFC a, notamment, introduit à la Bourse les actions de la Société algérienne d'éclairage et de force, filiale de la Compagnie centrale d'énergie électrique [...].

Algérienne d'éclairage et de force
(*Le Journal des finances*, 26 mai 1923)

Le conseil proposera, à l'assemblée du 29 juin, un dividende de 20 francs par action, contre 10 francs précédemment.

Algérienne d'éclairage et de force
(*Le Journal des finances*, 1^{er} juin 1923)

Création de 32.000 actions nouvelles 250 fr. émises à 280. fr., 2 actions nouvelles pour 3 anciennes (coupons 4) du 17 mai au 4 juin. Crédit foncier d'Algérie-Tunisie, Société financière française et coloniale [SFFC].

Société algérienne d'éclairage et de force
(*Le Sémaphore algérien*, 5 octobre 1923)

L'assemblée extraordinaire tenue, 3, rue Moncey, à Paris, sous la présidence de M. Octave Homberg, a décidé que le capital social, actuellement. fixé à 20 millions, pourra, pendant une période expirant le 1^{er} janvier 1933, être augmenté en une .ou plusieurs fois et porté à la somme de 40 millions par l'émission de 80.000 actions au nominal de 250 francs.

L'assemblée a modifié les articles 6, 7, 8, 9, 14 et 43 des statuts.

Algérienne d'éclairage et de force
(*Le Journal des finances*, 16 mai 1924)

L'assemblée du 6 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1923, qui font ressortir un bénéfice, de 2.005.066 francs et un solde créditeur de 2.306.181 francs. Le dividende, fixé à 10 %, soit 25 francs brut, a été mis en paiement le 15 mai.

SFFC
(*Le Journal des débats*, 19 mai 1924)

Société algérienne d'éclairage et de force, qui a porté son capital à 20 millions, n'a pas émis d'obligations et, avec ce capital, elle a, sans avoir reçu de subvention, couvert les départements d'Alger et d'Oran d'un vaste réseau de distribution qui s'accroît sans cesse par des raccordements.

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE ⁷
Assemblée générale ordinaire du 28 avril 1925.
EXERCICE 1924
(*Recueil des assemblées générales*, 1925)

⁷ Société anonyme constituée en 1920 pour 90 ans.

Capital : 30 millions, divisé en 120.000 actions de 250 fr., entièrement libérées, comprenant 32.000 actions émises en 1923 à 280 fr. (Ass. extra, du 9 juillet 1923), et 40.000 actions nouvelles émises en mars 1925 à 310 fr., jouissance 1^{er} janvier 1925, et dont la souscription a été réservée aux porteurs d'actions anciennes à raison d'une action nouvelle pour deux anciennes (Ass. extra, du 28 avril 1925).

Les deux catégories d'actions A et B qui constituaient le capital originaire de 12 millions, ont été entièrement assimilées de puis le 1^{er} janvier 1923.

Les 80.000 actions anciennes sont inscrites à la Cote officielle au comptant.

Cours du 25 mai 1925 (ex-div. 1924) Fr. 361 00

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale ; 6 % d'intérêt aux actions ; 10 % du surplus au Conseil d'administration, et, sauf prélèvements que peut décider l'Assemblée générale, le solde aux actions.

Voir précédemment *Les Ass. Gén.* : 1923, fasc. XI, p. 287 ; 1924, XV, 427.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Octave Homberg (off. LH), président ; Léon Boulle (off. LH), vice-président ; Fernand Bouscasse (chev. LH), Eugène de Fages de Latour (off. LH), Lucien Janlet, Xavier Loisy (comm. LH), Gabriel Rosenwald ⁸, Ernest Teissier du Cros, Julien Thibaud (off. LH).

Commissaires : MM. Gustave Schelle (comm. LH), Frédéric Barbedette (off. LH).

Siège social : 2, rue Jean-Rameau, à Alger. Bureaux à Paris : 3, rue Moncey (9^e),

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs.

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et à l'art. 30 de nos statuts, pour vous rendre compte des opérations de notre société et soumettre à votre approbation le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1924.

Les résultats qui vous sont soumis marquent une progression importante des ventes d'énergie. Ils nous permettent de vous proposer la répartition d'un dividende de 12 %, soit 30 francs par action, sous déduction des impôts, contre 25 francs l'an dernier, après affectation en amortissements ou en dotations de prévoyance d'une somme de 3.393.020 fr. 94 contre 2.177.790 fr. 71 pour l'exercice 1923.

L'augmentation des produits est due, pour une large part, à l'extension des réseaux qui s'est poursuivie activement au cours de l'exercice écoulé, conformément au programme qui vous a été exposé lors des précédentes Assemblées. Le développement continu de nos entreprises entraîne non seulement la construction de nouvelles canalisations, mais encore la création des moyens de production nécessaires pour satisfaire à des besoins rapidement et considérablement accrus.

Pour obtenir les ressources indispensables à cet effet, votre Conseil a été conduit à faire usage de l'autorisation que vous lui aviez donnée d'élever le capital social de 20 à 30 millions de francs. L'opération a été effectuée avec un plein succès et notre société se trouve ainsi pourvue des moyens de trésorerie nécessaires pour mener à bien l'exécution du programme de travaux actuellement en cours.

L'usine d'Hussein-Dey, qui dessert la région d'Alger, a produit 27.840.780 kilowatts-heure contre 22.725.850 en 1923.

Un groupe turbo-alternateur de 6.400 kilowatts a été commandé et sera mis en service dans le cours du présent exercice. De nouvelles extensions seront nécessaires à bref délai pour satisfaire aux demandes croissantes d'énergie ; un programme comportant l'installation de quatre chaudières et d'une seconde unité de 6.400 kilowatts a été mis à l'étude.

Le vaste réseau alimenté dans le département d'Alger et qui s'étend vers l'ouest jusqu'à Marengo sera prochainement prolongé vers la Haute-Kabylie. Nous avons repris la concession de Tizi-Ouzou et déposé des demandes dans un certain nombre de communes de cette région.

Des distributions nouvelles ont été établies à la Chiffa, Isserville, Ménerville, Félix-Faure et Bordj-Ménaïel.

L'usine de Mers-el-Kébir a produit, pour l'alimentation de la région d'Oran, 6.472.230 kilowatts-heure contre 5.242.961 en 1923.

⁸ Gabriel Rosenwald (Paris, 1887-? 25 octobre 1944) : fils de Lucien Emmanuel Rosenwald, éditeur, et de Mina Einhorn, sœur du banquier Samuel Einhorn (administrateur de la BFCI, du Chemin de fer du Yunnan, du Djibouti-Addis-Abeba, des Tréfileries et laminoirs du Havre, etc.). X-1906. Directeur, administrateur (1929), puis vice-président de la Compagnie centrale d'énergie électrique, son représentant à la Société algérienne d'éclairage et de force (1925), aux Tramways de Tunis (1925), à la Société indochinoise d'électricité, etc.

L'augmentation des demandes d'énergie nécessite également l'accroissement des installations existantes. Les quatre chaudières de 368 mètres carrés, qui sont en cours de montage, vont entrer prochainement en service. En outre, un groupe de 5.000 à 6.000 kilowatts viendra, dans le courant de l'année prochaine, doubler la puissance disponible.

D'importants travaux ont été exécutés pour l'extension du réseau. La distribution de Sidi-bel-Abbès a été raccordée en fin d'exercice, à la suite d'accords intervenus avec la société concessionnaire et qui nous assurent l'alimentation de cette ville et de la région environnante. Des concessions nouvelles ont été obtenues dans les communes de Aïn-el-Turck, Sainte-Barbe-du-Tlélat, Saint-Lucien et Oued-Imbert.

Le litige survenu entre les Chemins de fer algériens de l'État et plusieurs sociétés, dont la nôtre, à l'occasion de la liquidation du Groupement Charbonnier d'Algérie, a été porté par notre adversaire devant la Cour d'appel, à la suite du jugement du Tribunal civil nous donnant gain de cause sur la question préjudicielle de compétence. La Cour ayant confirmé la décision de première instance, les Chemins de fer algériens de l'État ont introduit un pourvoi devant la Cour de cassation.

La comparaison du bilan au 31 décembre 1924 avec celui de l'année précédente fait l'objet d'un examen détaillé dans le rapport des commissaires. Nous nous bornerons donc à vous donner quelques indications sur certains points nécessitant des explications particulières.

Il a été prélevé sur le compte Renouvellement et gros ses réparations, une somme de 405.214 fr. 50 correspondant aux travaux effectués à ce titre au cours de l'exercice. Ce compte avait été doté l'an dernier d'une somme totale de 800.000 fr., dont 300.000 fr. provenant des produits d'exploitation. En raison de la nécessité où notre société se trouvera, à bref délai, de procéder au remplacement progressif du matériel de production, dont une partie arrivera au terme de sa durée normale, votre conseil a estimé qu'il était indispensable d'augmenter en conséquence la dotation du compte « Renouvellement et Grosses Réparations ». Une somme de 1.300.000 fr. a été prélevée à cet effet sur les produits de l'exercice.

.....
Si vous approuvez ces propositions, le dividende sera payable, à partir du 15 mai 1925, à raison de 30 francs par action, sous déduction des impôts, contre remise du coupon n° 7.

Au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 8, boulevard de la République, à Alger, et dans les succursales et agences de cet Etablissement ;

À la Société financière française et coloniale, 96 bis, boulevard Haussmann, à Paris.

Nous vous rappelons que le coupon n° 6 a été affecté à l'exercice du droit de souscription réservé aux anciens actionnaires sur les titres faisant l'objet de la récente augmentation de capital. Après lecture du rapport des commissaires, les résolutions, conformes aux propositions qui précèdent, ont été adoptées à l'unanimité par l'Assemblée à laquelle 32.000 actions environ étaient présentes ou représentées.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur de M. Gabriel Rosenwald, directeur de la Compagnie centrale d'énergie électrique, et réélu commissaires MM. Schelle et Barbedette.

SFFC
(*Le Journal des débats*, 29 juin 1925)

La Société algérienne d'éclairage et de force a obtenu des bénéfices nets supérieurs de 33 % à ceux de l'exercice précédent, et le dividende a été porté de 10 à 12 %.

[Augmentation de capital de 20 à 30 MF]
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 2 mars 1926)

La Société algérienne d'éclairage et de force ayant porté, en mai, son capital de 20 à 30 millions, par l'émission de 40.000 actions nouvelles, du nominal de 250 fr. et ces actions ayant été créées jouissance 1^{er} janvier 1925 et se trouvant de ce fait, pleinement assimilées aux 80.000 actions anciennes, en eût pu craindre que la société ne se trouve pas à même de maintenir son dividende à son niveau antérieur (12 % ou 30 fr.).

On dit maintenant que les résultats obtenus en 1925 permettent, au contraire, de tabler dès maintenant sur ce maintien.

Ajoutons qu'en raison du développement des demandes de courant auxquelles elle a à faire face, la société a décidé d'installer dans son usine d'Hussein-Dey, deux groupes de 6.400 kW. dont l'un est déjà en cours de montage, et à Oran, un nouveau groupe de 6.400 kW, qui viendra doubler la puissance actuelle de l'usine.

CENTRALE POUR L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 8 mars 1926)

.....
La Société algérienne d'éclairage et de force, dans laquelle la Centrale pour l'Industrie a pris une participation importante lors de sa dernière augmentation de capital en mai 1925, a distribué, pour l'exercice 1924, un dividende de 12 % que les résultats de l'exercice 1925 permettront de maintenir. La Société a décidé l'installation dans l'usine d'Hussein-Dey (Alger) de deux groupes de 6.400 kilowatts, dont l'un est déjà en cours de montage. À Oran, un nouveau groupe de 6.400 kilowatts, qui viendra doubler la puissance actuelle, sera installé cette année.

Centrale pour l'industrie électrique [SCI*]
(*Le Journal des Finances*, 12 mars 1926)

[...] En cours d'exercice, la Société a participé [...] à l'augmentation de capital de la Société algérienne d'éclairage et de force et de la Compagnie centrale d'énergie électrique*.

1926 : desserte de [Mascara](#)

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE
(*La Journée industrielle*, 28 avril 1926)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, sous la présidence de M. Octave Homberg, a approuvé les comptes de l'exercice 1925, se soldant, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre numéro du 9 avril, par un bénéfice net de 3.698.842 fr., auquel vient s'ajouter le report de l'exercice antérieur, soit 272.465 francs.

Le dividende a été fixé à 80 fr. brut par action, égal au précédent.

L'assemblée a réélu en qualité d'administrateurs MM. Octave Homberg, Léon Boulle, Gaston Boulogne, Fernand Bouscasse, Eugène de Fages, de Latour. Lucien Janlet, Xavier Loisy, Gabriel Rosenwald, Ernest Teissier du Gros et Julien Thibaud.

Le rapport du conseil signale que les négociations engagées depuis plusieurs années avec la chambre de commerce d'Alger ont abouti récemment à la passation d'un bail, d'une durée de soixante-quinze ans, s'appliquant à un terre-plein situé sur l'un des môles en construction du port d'Alger.

Sur ce terrain sera édiflée une nouvelle usine destinée à remplacer la centrale d'Hussein-Dey, dont les ressources d'alimentation en eau sont assez limitées et dont l'approvisionnement en charbon, assuré par le chemin de fer à voie étroite, ne tardera pas à être insuffisant. Les travaux qui incombent à la société seront entrepris dans les derniers mois de l'année 1926.

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE
S.A. frse au capital de 30 MF.
Siège social : ALGER, 2, r. Rameau.
Registre du commerce : Alger, n° 2.236
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 381)

Conseil d'administration
composé de 7 à 15 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 20 act.

HOMBERG (Octave), 18, pl. des États-Unis, Paris ; pdt ;
BOULLE (Léon), 3, r. Théodule-Ribot, Paris ; v.-pdt ;
BOULOGNE (Gaston)⁹, 14, r. de Télémy, à Alger ;
BOUSCASSE (Fernand), à Bougie ;
FAGES DE LATOUR (Eugène de), 30, av. de Saxe, Paris ;
JANLET (Lucien), 140, av. Brugmann, Ixelles-Bruxelles ;
LOISY (Xavier), 77, av. de la Muette, Paris ;
ROSENWALD (Gabriel)¹⁰, 3 bis, quai aux Fleurs, Paris ;
TEISSIER DU CROS (Ernest), 18, r. Boissière, Paris ;
THIBAUD (Julien)[fondateur du Crédit agricole, commercial et industriel algérien],
23 ter, bd Carnot, Alger.

Commissaires aux comptes

SHELLE (Gustave), 27, r. d'Amsterdam, Paris.
BARBEDETTE (Frédéric), 9, bd Carnot, Alger.

⁹ Gaston Boulogne (1865-1942) : polytechnicien, il fait carrière pendant trois décennies dans l'administration algérienne, puis entre au conseil de surveillance de la Société algérienne de navigation pour l'Afrique du Nord (Ch. Schiaffino et Cie)(1922), de Mokta-el-Hadid, de Gafsa, etc. Finalement président de la Société du Djebel-Djerissa et de la Cie foncière de la Méditerranée. Voir [encadré](#).

¹⁰ Gabriel Rosenwald (Paris, 1887-? 25 octobre 1944) : fils de Lucien Emmanuel Rosenwald, éditeur, et de Mina Einhorn, sœur du banquier Samuel Einhorn (administrateur de la BFCI, du Chemin de fer du Yunnan, du Djibouti-Addis-Abeba, des Tréfileries et laminoirs du Havre, etc.). Polytechnique 1906. Commissaire aux apports lors de l'absorption en 1925 de la centrale de la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient, d'Haiphong, par la Société indochinoise d'électricité. Administrateur des Tramways de Tunis (nomination ratifiée en mars 1928), de la Compagnie centrale d'énergie électrique et de la Société centrale d'applications électriques, de la Société indochinoise d'électricité. Chevalier de la Légion d'honneur à l'occasion de l'Exposition coloniale de Vincennes. Mme Rosenwald fut spoliée sous l'Occupation des œuvres complètes de Victor Hugo et d'Anatole France.

RÉSULTATS DES DERNIERS EXERCICES

Ex.	Bénéf. nets + reports	Rés.+amort.	Divid. ttx	Divid. act. A	Divid. act. B	Report à nv
1920	101.871	419.484	52.500	—	1,875	44.278
1921	1.025.197	1.128.564	781.250	15	17,187	135.838
1922	1.566.570	1.220.926	1.100.000	20	25	301.114
1923	2.306.181	2.278.044	1.590.000	25 (*)		530.246
1924	2.947.310	3.393.020	2.400.000	30		272.465
1925	3.965.807	4.751.037	3.600.000	30		371.273

(*) À partir de 1923, toutes les actions sont assimilées.

ALGÉRIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE (Société) (*Le Journal des finances*, 11 mars 1927)

Du 7 au 25 mars 1927 inclus, émission, à 325 fr., de 40.000 actions nouvelles de 250 fr., jouissance 1^{er} janvier 1927, sur lesquelles 20.000 sont réservées aux actionnaires anciens (1 action nouvelle pour 6 anciennes).

ALGÉRIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE (Société) (*Le Journal des finances*, 16 mars 1927)

Jusqu'au 25 mars 1927 inclus, émission à 325 francs, de 40.000 actions nouvelles de 250 fr., devant porter le capital social de 30 à 40 millions de francs.

ALGÉRIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE (Société) (*Le Journal des finances*, 10 juin 1927)

Pour le 16 juin 1927 au plus tard, le deuxième, troisième et quatrième quarts (187 fr. 50) des actions nouvelles : aux caisses où les souscriptions ont -été déposées.

L'Algérienne d'éclairage et de force s'est tassée à 495 sur la convocation pour le 14 d'une assemblée extraordinaire à laquelle le conseil demandera l'autorisation de pouvoir augmenter le capital actuellement de 40 millions.

Société française financière et coloniale Exercice 1926 (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 12 juin 1927)

[...] La Société algérienne d'éclairage et de force a poursuivi l'extension de ses distributions dans les départements d'Alger et d'Oran. Elle édifie actuellement une nouvelle usine sur le port d'Alger et sa centrale d'Oran a dû être pourvue d'un groupe de 6.000 kilowatts pour satisfaire aux besoins considérablement accrus de la région. [...]

Financière de Transports
et d'Entreprises Industrielles ([Sofina](#))[Belgique]
(*Le Journal des finances*, 29 juin 1928)

La Sofina [...] ne publie pas la composition détaillée de son portefeuille, mais elle est intéressée dans les affaires suivantes : ... Centrale d'énergie électrique*, ... Algérienne d'éclairage et de force... [...]

Compagnie centrale d'énergie électrique
(*Le Journal des finances*, 7 septembre 1928)

[...] Fondée en 1910, la société exploite à l'heure [actuelle] deux réseaux : l'un dans la région de Rouen, l'autre dans celle de Châteauroux ; elle détient, en outre, une importante participation dans la Société algérienne d'éclairage et de force que l'on peut considérer comme une filiale. [...]

La Société algérienne d'éclairage et de force a repris, en 1920, à la Compagnie centrale, les secteurs d'Alger et d'Oran que cette dernière avait autrefois achetés, elle-même, l'un à la Générale de distribution d'énergie électrique, l'autre à la société « Les Exploitations électriques ». Les apports de la Centrale à l'Algérienne furent payés par celle-ci 4,750.000 fr. en espèces, 5 millions en actions d'apports, plus un bail annuel de 787.000 fr. [...]

COMPAGNIE ALGÉRIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE
(*Le Journal des finances*, 26 et 28 octobre 1928)

L'action Algérienne d'éclairage et de force s'est avancée cette semaine à 935. L'affaire s'est développée très rapidement depuis sa fondation, et ses possibilités sont loin d'être épuisées. Situation financière excellente. Large trésorerie : 13 millions en caisse et banques contre 6 millions de créiteurs divers. Plus de 10 millions aux fonds de réserve et de renouvellement du matériel. On peut acheter...

Société algérienne d'éclairage et de force
(*Les Documents politiques*, décembre 1928)

Cette société, filiale de la Compagnie centrale d'énergie électrique, procède à l'augmentation de son capital de 40 à 50 millions de francs par l'émission à 570 francs de 40.000 actions nouvelles.

La société alimente en énergie électrique de nombreuses villes d'Algérie, notamment Alger et Oran.

Le dividende, fixé l'année dernière à 12 %, possède une grande élasticité, car, jusqu'à présent, la plus grande partie des bénéfices ont été affectés à l'amortissement des installations existantes.

Annuaire Desfossés 1929, p. 543 :
Société algérienne d'éclairage et de force
HOMBERG (Octave), BOULLE (Léon), BOUSCASSE (Fernand), FAGES DE LATOUR (Eugène de), JANLET (Lucien), LOISY (Xavier), TEISSIER DU CROS (Ernest), ROSENWALD (Gabriel), BOULOGNE (G.).

ALGÉRIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE
(*Le Journal des débats*, 29 mars 1929)

L'assemblée extraordinaire tenue le 26 mars a rendu définitive l'augmentation de capital de 40 à 50 millions, par création de 40.000 actions de 250 francs, émises à 575 francs, jouissance janvier 1923.

1929 (avril) : rachat de la [Station centrale d'électricité de Mascara](#) (Vve Merlot et Cie)

ALGÉRIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE
(*Le Journal des finances*, 17 mai 1929)

La chose est faite. Après tant d'autres, cette société aura ses actions à vote plural. L'assemblée extraordinaire du 10 mai a, en effet, autorisé le conseil d'administration à porter, sur sa seule décision, le capital social à 55 millions de francs par la création de 20.000 actions à vote privilégié.

Reconnaissons tout de suite que le conseil d'administration a su, par une modération toute de surface, faire accepter son projet sans soulever la moindre protestation de la part des actionnaires présents, dont la liberté de jugement n'a vraisemblablement pas été entière. Comment ne pas être impressionné par la représentation de l'intérêt national menacé par l'effort d'une emprise étrangère ? Toutefois, certains pourraient être sceptiques sur l'existence d'une mainmise étrangère que le conseil d'administration n'hésite pas, dans son rapport, à qualifier d'« éventuelle ».

Mais, dira-t-on, ne vaut-il pas mieux se prémunir contre le mal soupçonné que d'attendre sa manifestation ; par l'action préventive, plus grandes sont les chances de succès que par l'action répressive. Pour, notre part, nous ne ferons pas l'injure au conseil de l'Algérienne d'éclairage et de force de douter de l'existence du danger contre lequel il demandait des armes pour se défendre. Cet « effort éventuel » d'une emprise étrangère n'est pas une chimère ; il existe, c'est une certitude. Mais il est une chose que nous ne saurions accepter : l'acception qu'il donne à l'expression « emprise étrangère ». Remarquons d'ailleurs, combien vagues sont ces mots. Aucune précision autre que celle qui devait inévitablement résulter, dans l'esprit des actionnaires présents à l'assemblée, du rapprochement de cette formule avec l'expression « point de vue national » n'a été fournie quant à la nature même de cette entreprise étrangère. Le faire eut été du reste bien difficile, tellement le dessein des dirigeants actuels de cette affaire est nettement percevable [*sic* : *perceptible*].

Le développement des importants travaux entrepris pour l'extension des réseaux et des installations de production obligera la société à se procurer de nouveaux capitaux. Une lourde redevance annuelle due à la société mère, la Compagnie centrale d'énergie électrique, rend difficile de se procurer, par voie d'emprunt, les fonds que nécessitent de nouvelles immobilisations. Le conseil s'est donc fait donner pleins pouvoirs pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, jusqu'à 80 millions, par création de 30 millions d'actions ordinaires. En attendant, les dirigeants prennent les devants. L'affaire est bonne ; ils veulent la conserver et en garder, à peu de frais, la meilleure part pour eux.

Dans son allocution, le président ne s'en cache nullement. « Les dispositions soumises à votre approbation seront très intéressantes puisqu'elles permettront à vos fondateurs et à leurs amis très sûrs, de mettre en portefeuille d'une manière définitive et sans débours exagérés, les actions à vote privilégié et peut-être même d'en augmenter le nombre si certaines actionnaires ne tiennent pas obtenir de ces actions ». A cet effet, les précautions ont été bien prises pour éliminer de la souscription les petites porteurs d'actions. Il faudra 20 actions anciennes pour briguer l'agrément du conseil à la possession d'une seule action à vote privilégié. D'autre part, ces actions, en sus d'un intérêt statutaire de 6 % sur le montant dont elles seraient libérées et non amorties, recevront seulement le 1/10^e des superbénéfices, et en cas de répartition, le 1/10^e des primes d'émission et de toutes autres réserves attribuées aux actions ordinaires.

Leurs détenteurs seront donc soumis au régime de la portion congrue. C'est donc très justement qu'il a pu être dit « qu'il est évident que pour les petits actionnaires ces actions ne représentent pas un investissement très intéressant ».

La création d'actions à vote plural doit, en outre, permettre aux personnes morales qui ont participé à la naissance de l'Algérienne d'éclairage et de force, de continuer à jouer dans l'avenir leur rôle tutélaire et bienfaisant » — entendez par là, conserver leurs droits — tout en se réservant la possibilité d'une mobilisation d'actions ordinaires qu'elles étaient jusqu'ici obligées de garder en portefeuille. La vente des actions ordinaires compensera et au-delà la souscription aux actions privilégiées. Comme le président de l'Algérienne d'éclairage et de force a eu raison de promettre que la mise en portefeuille des actions à vote plural aurait lieu pour les fondateurs « sans débours exagérés ». La bonne affaire, pour eux.

Mais les actionnaires actuels ne doivent-ils pas s'estimer satisfaits de voir consolider la situation de ceux qui ont su mener si bien leur affaire ? N'est-ce pas pour eux la certitude d'un brillant avenir ? Oui, à celle chose près, que les mesures prises les dépouillent, en fin de compte, eux propriétaires effectifs du capital, de leurs droits naturels de contrôle. Ce sont eux qui assument les frais de l'affaire. Mais il est rien moins que sûr que ce soit eux qui retirent les marrons du feu.

ALGÉRIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE
(*Le Journal des débats*, 30 juillet 1929)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 26 juillet, a reconnu sincère et véritable la déclaration de souscription et de versement relative à l'augmentation de capital de 5 millions de francs, réalisée par la création de 20.000 actions P à vote privilégié.

En conséquence, le capital est définitivement porté à 55 millions de francs.

ALGÉRIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE

(Les Annales coloniales, 15 octobre 1929)

Décret portant concession à la Société algérienne d'éclairage et de force d'une distribution d'énergie électrique aux services publics dans le département d'Alger.

LE PORTEFEUILLE DE L'ELECTROBANK
(Le Journal des finances, 18 octobre 1929)

[...] Les participations de l'Electrobank en France, comprennent toujours nos vieilles connaissances : la Compagnie centrale d'énergie électrique, ... la Société algérienne d'éclairage et de force... [...]

ALGÉRIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE
(Le Journal des finances, 27 décembre 1929)

Le conseil d'administration a décidé dans sa séance du 19 novembre dernier l'émission de 30.000 obligations 5 % de 1.000 francs chacune. L'amortissement aura lieu du 1^{er} janvier 1930 au 1^{er} janvier 1965.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE
(L'Africain, 11 avril 1930)

Le dividende de l'exercice 1929 sera probablement maintenu à 12 pour cent.

ALGÉRIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE
(Paris-Midi, 1^{er} mai 1930)

L'assemblée, tenue, hier, sous la présidence de M. Octave Homberg, a approuvé les comptes de l'exercice 1929 présentant un solde bénéficiaire net de 6.689.037 francs.

Le dividende brut a été fixé, pour les actions O, à 30 francs par action numérotée 1 à 160.000 et 25 fr. 65 par action numérotée de 160.001 à 200.000 ; pour les actions P, à 16 francs 50 par titre. Paiement le 15 mai.

Le rapport du conseil indique que les ventes d'énergie ont continué à se développer au cours de l'exercice écoulé et que les produits d'exploitation ont suivi une progression normale.

Trois réseaux d'électrification rurale, établis avec la participation financière de la colonie et des collectivités intéressées, sont actuellement en exploitation. D'autres réseaux sont à l'étude ou en cours de construction.

Par ailleurs, la Société des Forces motrices d'Algérie, à la constitution de laquelle la société a participé de concert avec la Compagnie centrale d'énergie électrique, poursuit l'aménagement de chutes dont elle a obtenu la concession.

La Société centrale d'applications électriques, dans laquelle la société a également pris une participation, répartit pour son premier exercice social, d'une durée exceptionnelle de quinze mois, un dividende représentant environ 7 % du capital versé.

Au cours de son allocution, le président a déclaré que la grande centrale que construit la société sur le port même d'Alger est en voie d'achèvement et que l'on peut escompter sa mise en service dans quelques mois. L'installation de cette usine dans le port même d'Alger, a ajouté le président, permettra, en particulier, de se procurer le combustible dont est dépourvue l'Algérie, dans les meilleures conditions.

ALGERIENNE D'ECLAIRAGE ET DE FORCE
(*L'Africain*, 2 mai 1930)

Produits bruts de 1929 : 41 millions 214.789 francs contre 31 millions 317.866. Après 12.389.000 francs d'amortissements et provisions (contre 10 millions), le bénéfice net s'élève à 6.689.037 francs contre 5.467.561. Solde disponible, 7.563.062 contre 6 millions 226.821.

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, le dividende sera maintenu à 12 % par action ancienne et fixé *pro rata temporis* pour les actions nouvelles. Cette répartition s'applique à un capital porté de 10 à 55 millions.

SFFC
(*Le Temps*, 12 mai 1930)

La Société financière française et coloniale s'est encore effritée de 1.435 à 1.405 au lendemain de son assemblée. Le dividende a été fixé à 80 francs payable au 15 mai. Le rapport souligne justement les progrès réalisés par certaines importantes affaires françaises auxquelles la société est intéressée, notamment la Société franco-belge de matériel de chemin de fer, la Centrale d'énergie, l'Algérienne d'éclairage, l'Indochinoise d'électricité.

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE
(*L'Usine*, 30 mai 1930)

Le solde bénéficiaire net est de 6 millions 689.037 fr. 31.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur de M. Hubert Bucherer ¹¹ et réélu M. Léon Boule, administrateur sortant.

Le rapport du conseil indique que les ventes d'énergie ont continué à se développer au cours de l'exercice écoulé et que les produits d'exploitation ont suivi une progression normale, ce qui permet la mise en distribution d'un dividende de 12 % égal au précédent, tant pour les actions nouvelles que pour les anciennes.

L'usine d'Hussein-Dey, alimentant la région d'Alger, a produit 43.288.470 kWh contre 38.306.510 en 1928. Les travaux de construction et d'équipement de la nouvelle usine d'Alger ont été activement poursuivis : les bâtiments de la chaufferie et des tableaux sont en cours d'achèvement et le montage du matériel a été entrepris. Sauf imprévu, la nouvelle usine pourra être mise en service au début de 1931.

¹¹ Hubert Bucherer (1892-1976) : ingénieur ECP 1920, représentant de la Compagnie générale d'électricité : administrateur de la Compagnie d'électricité de l'Afrique du Nord (1929), de la Société constantinoise d'énergie électrique, Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord, de la Compagnie lorraine d'électricité, vice-président du Comité central des fabricants d'agglomérés de houille du littoral français, etc.

Trois réseaux d'électrification rurale, établis avec la participation financière de la colonie et des collectivités intéressées, sont actuellement en exploitation. D'autres réseaux sont à l'étude ou en cours de construction.

La production de l'usine de Mers-el-Kébir alimentant la région d'Oran, a été de 17.845.309 kWh. contre 13.716.080 en 1928. Les installations nouvelles de cette usine sont en cours d'exécution. Le groupe Ljungström de 3.000 kilowatts est en cours de montage et un second groupe de 6.400 kilowatts sera installé à la fin de l'exercice en cours.

Par ailleurs, la Société des Forces motrices d'Algérie, à la constitution de laquelle la Société a participé de concert avec la Compagnie centrale d'énergie électrique, poursuit l'aménagement des chutes dont elle a obtenu la concession.

La Société centrale d'applications électriques, dans laquelle la Société a également pris une participation, répartit pour son premier exercice social, d'une durée exceptionnelle de quinze mois, un dividende représentant environ 7 % du capital versé.

Au cours de son allocution, le président a déclaré que la grande centrale que construit la Société sur le port même d'Alger est en voie d'achèvement, et que l'on peut escompter sa mise en service dans quelques mois. L'installation de cette usine dans le port même d'Alger, a ajouté le président, permettra, en particulier, de se procurer le combustible dont est dépourvue l'Algérie, dans les meilleures conditions. En outre, le fait qu'elle sera pourvue de turbines à grande puissance permettra de réaliser de nouvelles économies dans le prix de production de l'énergie. Toutefois, cet effort ayant, nécessité la constitution de nouvelles ressources et une augmentation du compte de premier établissement, peut-être s'ensuivra-t-il, momentanément, un léger ralentissement dans la progression des dividendes, au demeurant très substantiels, distribués par la Société.

ALGERIENNE D'ECLAIRAGE ET DE FORCE
(*L'Africain*, 24 octobre 1930)

Depuis le 10 octobre, les 30.000 obligations 5 pour 100 1929 de la Société algérienne d'éclairage et de force sont admises à la cote officielle.

SOCIETE ALGERIENNE D'ECLAIRAGE ET DE FORCE.
(*L'Africain*, 28 novembre 1930)

Les porteurs d'obligations 5 % de la Société algérienne d'éclairage et de force sont prévenus qu'il sera procédé, le jeudi 4 décembre 1930, à 10 heures du matin, en séance publique, à la Société Générale pour favoriser le Développement du Commerce et de l'Industrie en France (Conservation des titres). 112, avenue Kléber

Au premier tirage des obligations numéros 1 à 30.000 comportant 330 obligations.

Annuaire Desfossés 1931, p. 555 :

Société algérienne d'éclairage et de force

Homberg (Octave), Boule (Léon), Bouscasse (Fernand), Fages de Latour (Eugène de), Janlet (Lucien), Loisy (Xavier), Teissier du Cros (Ernest), Rosenwald (Gabriel), Boulogne(G.), Bucherer (H.).

Société centrale pour l'industrie électrique
(*Le Journal des débats*, 15 février 1931)

Le portefeuille... contient ... des act. Alg. d'écl. et de force...

ALGÉRIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE
(*Le Journal des finances*, 17 avril 1931)

L'action Centrale d'énergie électrique s'est alourdie cette semaine à 3.200, cours qui paraît modéré si on le rapproche du dernier dividende de 65 francs. L'Algérienne d'éclairage et de force, filiale de la précédente, a réalisé en 1930 un bénéfice de 7.426.40 fr. contre 6.689.037 francs. Le dividende pourra être aisément maintenu à 30 francs brut par action.

ALGERIENNE D'ECLAIRAGE ET DE FORCE
(*L'Africain*, 28 avril 1931)

Produits bruts de l'exercice 1930 : 48.173.733 francs, contre 41.214.789 fr. Après 13.443.472 fr. d'amortissements et provisions (contre 12.389.610 fr.), le bénéfice net ressort à 7.426.402 fr., contre 6.689.037 fr. Solde disponible : 8.475.438 fr., contre 7.563.062 fr.

Le conseil proposera à l'assemblée du 22 avril le maintien du dividende à 30 fr. brut par action O et à 16 fr. 50 par action P.

Report à nouveau : 1.398.610 fr., contre 1.049.036 francs.

Sofina* [Belgique]
(*Le Journal des finances*, 8 mai 1931)

[...] En ce qui concerne la France, on notait au 31 décembre 1930 des intérêts directs dans ... l'Algérienne d'éclairage et de force, les Forces motrices d'Algérie*... [...]

Mémento de l'actionnaire
AVIS DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES AGENTS DE CHANGE
Algérienne d'Eclairage et de Force
(*Le Journal des débats*, 9 octobre 1931)

A partir du 9 octobre, les 25.000 obligations de 1.000 francs 5 % (émission 1931), émises à 987 fr. 50, libérées et au porteur, numéros 30.001 à 55.000, seront admises aux négociations du Parquet, au comptant, sous la même rubrique que les obligations 5 % 1929, numéros 1 à 30.000.

(*Les Annales coloniales*, 19 mars 1932)

L'Algérienne d'éclairage et de force est soutenue à son cours précédent. Le dividende sera maintenu cette année à 30 fr. brut. L'affaire, dans laquelle la Cie Centrale d'énergie électrique a de gros intérêts, exploite le secteur électrique d'Alger ainsi que celui d'Oran. Elle a, au surplus, entrepris l'aménagement de différentes chutes d'eau en liaison avec d'autres sociétés électriques nord-africaines. La situation financière est des plus saines et le titre constitue en définitive une bonne valeur de portefeuille.

ALGÉRIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE
(*Les Annales coloniales*, 9 avril 1932)

La Société algérienne d'éclairage et de force demeure stable à 590 ; les produits bruts d'exploitation de l'exercice 1931 ont atteints 52 millions 560.901 fr. contre 48.173.733 laissant subsister, déduction faite des dépenses, frais généraux impôts et amortissements, un bénéfice net de 7.509.162 contre 7.426.000, ce qui forme avec le report antérieur un solde disponible de 8.907.772 fr., ce qui permettra au conseil de proposer à l'assemblée du 16 avril le maintien du dividende à 12 fr. par action, ainsi que nous l'indiquions précédemment.

ABSORPTION DE LA
SOCIÉTÉ DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ DE SIDI-BEL-ABBÈS ET EXTENSIONS

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE
(*Le Temps*, 19 juillet 1932)

L'assemblée extraordinaire qui était convoquée pour le 16 juillet, à Alger, en vue de statuer sur l'absorption de la Société du gaz et de l'électricité de Sidi-Bel-Abbès et sur une augmentation du capital, actuellement de 55 millions, a été remise, faute de quorum, à une date ultérieure.

ALGÉRIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE
(*Le Journal des débats*, 27 août 1932)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 25 août, a approuvé provisoirement l'apport fait à la société, à titre de fusion, par la Société du gaz et de l'électricité de Sidi-Bel-Abbès, de tout son actif et de son passif, moyennant l'attribution de 20.000 actions O de 250 francs, entièrement libérées, de la Société Algérienne, et elle a nommé un commissaire à l'effet de présenter à une assemblée ultérieure un rapport sur la valeur de l'apport dont il s'agit, ainsi que sur les charges et avantages qui en sont la conséquence.

L'assemblée a ensuite décidé la création de 20.000 actions O, qui porteront les numéros 200.001 à 220.000, actions qui seront destinées à rémunérer l'apport dont il est question ci-dessus.

ALGÉRIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE
(*Le Journal des débats*, 30 août 1932)

Comme suite à l'assemblée extraordinaire du 25 août, dont nous avons parlé dans notre numéro du 27 août, une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 6 septembre pour statuer sur l'examen et, s'il y a lieu, pour approuver les conclusions du rapport présentée par le commissaire nommé par la dernière assemblée. Ce rapport a trait aux apports en nature faits à titre de fusion par la Société du gaz et de l'électricité de Sidi-bel-Abbès.

ALGÉRIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE
(*Le Journal des débats*, 8 septembre 1932)

L'assemblée extraordinaire réunie le 6 septembre, approuvant les conclusions du rapport du commissaire aux apports, a rendu définitive la fusion de la **Société du gaz et de l'électricité de Sidi-bel-Abbès** avec la Société algérienne d'éclairage et de force, votée par l'assemblée du 25 août dernier. (Voir nos *Informations* du 30 août).

Rappelons que cette fusion est faite moyennant 20.000 actions de 250 francs de la Société algérienne d'éclairage et de force attribuées à la société apporteuse. Ces actions d'apport sont entièrement libérées et créées jouissance 1^{er} janvier 1933.

Société algérienne d'éclairage et de force
(*Le Journal des débats*, 20 septembre 1932)

Augmentation du capital de 55 à 70 millions, par émission à 390 fr. de 60.000 actions « O » nouvelles d'un nominal de 250 fr.

=====

1932 : SORTIE DE LA SFFC

=====

(*JORF*, 8 décembre 1932)

La Société algérienne d'éclairage et de force, ayant son siège à Alger, est, à partir du 23 novembre 1932, abonnée au timbre pour 80.000 actions, n° 200.001 à 280.000, d'une valeur nominale de 250 fr., pour lesquelles elle a été dispensée de l'apposition matérielle de l'empreinte du timbre par une décision du directeur de l'enregistrement à Alger, en date du 30 novembre 1932,

Annuaire Desfossés 1933, p. 576 :
Société algérienne d'éclairage et de force

Conseil d'administration : MM. L. Boule, pdt ; G. Rosenwald, v.-pdt ; O. Homberg, H. Poirier [Société générale], F. Bouscasse, E. de Fages de Latour, L. Janlet, X. Loisy, E. Teissier du Cros, G. Boulogne, H. Bucherer.

AVIS DE DÉCÈS
(*La Dépêche algérienne*, 8 janvier 1933)

Madame Charles Michel et sa famille.
Ont la douleur de vous faire part du décès de
Monsieur Charles MICHEL,
directeur de la Société algérienne d'éclairage et de force,
administrateur de la Société des forces motrices d'Algérie,
survenu en son domicile, 148, chemin du Télémy, Alger, le 7 janvier 1933, à l'âge de 63 ans.

Un avis ultérieur fera connaître la date et l'heure des obsèques.

POMPES FUNEBRES ALGERIENNES

64, rue de Constantine. — Tél. 27.03 et 19.79

(Ancienne Maison COSSO-GENTIL)

Un seul bureau pour la ville d'Alger

Les obsèques de M. Charles Michel,
directeur de la Société algérienne d'éclairage et de force
(*La Dépêche algérienne*, 10 janvier 1933)

Hier matin à 10 heures, ont eu lieu les obsèques de M. Charles Michel, directeur de la Société algérienne d'éclairage et de force, administrateur de la Société des forces motrices d'Algérie. La personnalité du défunt était de celles qui forcent l'admiration, imposent le respect, font naître la sympathie. Sa vie fut un admirable exemple de volonté, de rectitude et de tenace philosophie, en présence des dures épreuves que le sort lui apporta.

Depuis plus de quatorze ans en Algérie, M. Charles Michel, qui dirigeait avec une compétence unanimement reconnue deux des plus importantes sociétés d'éclairage et de force électriques, avait mis toute son activité au service d'un vaste programme d'électrification rurale. Il servait ainsi, sans séparer leurs intérêts, chacun des composants de la collectivité et ses chefs qui avaient mis en lui leur confiance.

Son brusque décès, survenu à l'âge de 63 ans, a péniblement surpris ceux qui, le connaissant, savaient quelle était sa vitalité et sa puissance de travail. Sa disparition afflige non seulement sa famille, mais encore ses chefs, ses collaborateurs, ceux qui furent les témoins de son action intelligente et volontaire, ses amis.

*
* *

De nombreuses personnalités ont assisté aux obsèques de M. Charles Michel, et parmi celles-ci : MM. G. Mercier, vice-président du Conseil supérieur ; Boulogne, représentant les conseils d'administration des Sociétés algérienne d'éclairage et de force et des forces motrices d'Algérie ; Morard, président de la chambre de commerce ; Frixon, directeur des Forces motrices ; Bert, chef d'exploitation à Oran ; Montaner, secrétaire général ; Mathies, ingénieur adjoint à la direction ; Pélissié, délégué financier ;

intendant général Lévy, représentant le maire d'Alger ; Grégori, conseiller municipal ; Pouyanne, Brigol, Vicaire, ingénieurs en chef des ponts et chaussées ; Fagard, attaché à la direction des travaux publics, représentant M. Balensi, directeur ; Huguenin, directeur des P.T.T. ; André, directeur des douanes ; Varcollier, directeur des C.F.R.A. ; Boissier, sous-directeur de la Cie Lebon* ; les colonels de Lacos, Ardouin, de Grosville, Clairon, Bourgain ; Rouan et Berthaud, administrateurs du Crédit foncier ; Fabre, professeur à l'Institut agricole d'Algérie ; Boutroux, président des « Lorrains d'Alger » ; Roudolphi, Colin, Lung, président et délégués de l'Amicale des Alsaciens et Lorrains du département d'Alger, de nombreuses personnalités de l'industrie et du commerce, etc.

Du domicile mortuaire, Chemin du Télémy, le cortège monta vers la chapelle Sainte-Marie de Mustapha où M. le chanoine Colomb dit les prières des morts et donna l'absoute. Puis, le cortège se dirigea vers le cimetière de Saint-Eugène, où la dépouille de M. Charles Michel reposera quelques mois avant d'être définitivement inhumée en France.

Au cimetière de Saint-Eugène

Le président des « Lorrains d'Alger », M. Boutroux, fit l'éloge de M. Charles Michel, Lorrain d'origine, et qui sut si bien durant une vie admirablement remplie, mettre en valeur les qualités de la race dont il était issu. Il s'inclina devant la douleur des membres de la famille.

M. Boulogne, au nom des conseils d'administration de la Société algérienne d'éclairage et de force et des Forces motrices d'Algérie, prononça un discours dont nous extrayons les pas sages suivants :

Notre regretté collègue et ami s'était spécialisé de bonne heure dans les questions de production, de distribution et d'application de l'électricité qui commençaient à prendre une sérieuse importance à l'époque où il devait faire choix d'une profession. De sa longue carrière dans cette branche de l'activité économique, je ne rappellerai que deux périodes, celles qui comptent le plus dans sa vie de labeur et durant lesquelles il a le mieux marqué sa place et son caractère : son passage en Russie, de 1900 à 1918, son séjour à Alger de la fin de 1918 au 7 janvier 1933.

En Russie, à Ekaterinoslaw, puis à Rostoff-sur-le Don, où il dirige une centrale de la Société du Midi de la Russie, Charles Michel passe d'heureuses années jusqu'en 1914. Il est marié à une femme charmante ; il a deux enfants qui font sa joie ; il exerce un métier qu'il aime ; il y réussit ; c'est pour lui et les siens le bonheur parfait. Mais la guerre survient avec ses vicissitudes. M. Charles Michel, dont l'usine est fermée par les révolutionnaires, réussit à gagner Arkhangelsk avec sa famille.

Tous sont malades, minés par les privations et les souffrances. Ils ont perdu les fruits d'un travail opiniâtre de près de vingt années. Il leur faut un repos complet de plusieurs mois pour se remettre de leurs fatigues et de leurs émotions, mais ils restent ruinés. À Alger, Charles Michel débarque à la fin de 1918, quelques semaines après l'armistice. Le 1^{er} janvier 1919, il prend la direction de l'exploitation de la Compagnie centrale d'énergie électrique qui allait passer, en juillet 1920, à la Société algérienne d'éclairage et de force. Il y trouve une centrale thermique à Hussein-Dey, à la Glacière et un réseau de distribution déjà important desservant de nombreuses communes de la Mitidja. L'agriculture est en pleine progression ; les Assemblées financières algériennes élaborent un troisième emprunt pour l'exécution d'un nouveau programme d'outillage économique ; l'activité est intense dans l'ensemble du pays. Sous l'influence de ce mouvement général de prospérité, l'usage de l'électricité s'étend. La Société algérienne d'éclairage et de force est ainsi conduite à envisager la construction d'une nouvelle usine très moderne, la centrale thermique du Port, la mise en œuvre de diverses chutes en Kabylie et une considérable extension de ses réseaux de distribution. Charles Michel a été l'artisan de l'exécution de ce vaste programme. Il s'y est donné tout entier

dépensant largement, sans compter, tout ce qu'il y avait en lui d'activité, entraînant par son exemple, toute la phalange de ses nombreux collaborateurs.

On conçoit aisément qu'après une semblable vie de travail, les pénibles épreuves de la fin de son séjour en Russie et l'énorme dépense d'énergie qu'il a faite en Algérie, Charles Michel aurait dû ménager ses forces. Mais il avait une telle conscience de ses devoirs envers ses chefs et de ses obligations envers son personnel, une telle ardeur au travail, une telle confiance dans la solidité de sa constitution qu'il n'a jamais su se résoudre au repos.

Inclinons-nous avec respect devant l'homme qui a fait preuve d'une aussi complète abnégation de soi et d'un si grand dévouement dans l'accomplissement de sa mission.

Soyez assurés Madame, et vous aussi, Monsieur, que tout le personnel et tous les membres des conseils d'administration des deux sociétés dont je suis le mandataire, sont de cœur avec vous dans votre deuil cruel, pleurant avec vous le cher disparu, leur ami, et conserveront fidèlement sa mémoire.

Nous prions Mme Charles Michel, ses enfants et petits-enfants, son gendre, le capitaine Jean Colin et les familles alliées, d'agréer nos bien sincères condoléances.

J. S.

ALGÉRIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE
(*Le Journal des débats*, 23 avril 1933)

Le bénéfice de 1932 atteint 7.681.623 fr. contre 7.509.161 fr. en 1931. Le solde distribuable ressort à 9.500.566 fr. contre 8.907.772 fr. Le dividende sera maintenu à 30 fr. par action « O » et à 16 fr. 50 par action « P ».

Oran
(*Les Annales coloniales*, 30 janvier 1934)

La chambre de commerce d'Oran s'est occupée de l'exploitation et de l'administration des terre-pleins du port.

La discussion a porté sur une nouvelle répartition des moyens d'éclairage du Secteur du quai du Sénégal et des docks ; sur un avenant de contrat passé entre la chambre de commerce et la Société algérienne d'éclairage et de force afin d'obtenir une diminution dans le prix de la fourniture de l'énergie électrique aux quatre grues à portique du quai du Sénégal ; sur l'éclairage de la nouvelle cale de halage qui permettra ainsi le travail de nuit ; enfin, de l'installation de prises de courant pour la fourniture de l'énergie électrique aux usagers de cette cale. La Chambre a examiné le marché définitif avec les Établissements qui seront chargés de la construction des silos à céréales.

Enfin les compléments et les perfectionnements apportés sur la suggestion de la Commission d'examen du concours au projet définitif, qui avait été retenu, ont été définitivement approuvés. En raison de l'adoption de ces nouvelles dispositions, un délai supplémentaire de deux mois a été donné à l'entreprise pour l'achèvement des travaux.

Le marché définitif s'élève à la somme de 18.555.000 fr., non compris une somme à valoir d'environ 1.445.000 fr. pour imprévus et divers. Le montant total des travaux ressort ainsi à environ 20 millions.

ALGÉRIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE

(*Les Annales coloniales*, 14 avril 1934)

Pour l'exercice 1933 les recettes d'exploitation atteignent 57.702.078 fr. contre 59 millions 17.384 francs en 1932. Il s'y ajoute 1.107.189 francs contre 527.708 francs de bénéfiques sur installations et divers. Après déduction des dépenses, frais généraux, charges financières, dotation pour travaux, le solde créditeur s'établit à 8.011.245 francs contre 7.681.623 francs. Avec le report antérieur, le total disponible s'élève à 10.427.977 francs contre 9.500.560 francs. Le conseil proposera aux actionnaires de répartir un dividende de 22 fr. 50 contre 30 francs l'an dernier.

CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE

(*L'Usine*, 17 mai 1934)

Le rapport présenté à l'assemblée du 2 mai a donné les renseignements suivants sur la marche générale de l'exploitation :

La clientèle industrielle a continué à subir les effets de la dépression économique qui n'a pas épargné l'Algérie ; néanmoins, l'ensemble des ventes d'électricité est encore en léger progrès par rapport à 1932, surtout dans le département d'Oran.

Le réseau d'Alger, alimenté par l'énergie fournie par Société des Forces motrices d'Algérie, qui assure la gestion des centrales du Port et d'Hussein-Dey, a absorbé, en 1933, 56.002.618 kWh contre 54.519.104 en 1932.

Les réseaux ruraux des communes de Mekla et du Haut-Sebaou ont été mis en service en octobre 1933 et les travaux d'électrification de la région de Ménerville viennent d'être terminés.

Pour l'alimentation du secteur d'Oran, la production de l'usine de Mers-el-Kébir s'est élevée à 26.494.336 kilowatts-heures contre 24.448.718 en 1932.

Les deux nouvelles chaudières Stirling ont été mises en service dans le courant de l'année et une commande identique de deux appareils identiques vient d'être passée.

L'usine hydraulique de l'Aïn-Fékan a été remise en état et elle contribue à assurer dans des conditions satisfaisantes l'alimentation de la région de Mascara.

La distribution du gaz de Sidi-bel-Abbès a été améliorée ; un nouveau gazomètre est en cours de montage et la réfection des canalisations se poursuit normalement.

Les projets d'électrification de la région rurale d'Aïn-Témouchent et Saint-Maur ont été définitivement mis au point, d'accord entre le service du Génie rural et notre Société. La construction des réseaux a fait l'objet d'un concours et les travaux pourront commencer au début du prochain été.

La Société des Forces motrices d'Algérie a poursuivi l'aménagement de la chute de l'Aïn-Tinzert, dont les travaux seront vraisemblablement terminés vers la fin de cette année. Elle a continué l'installation de deux groupes complémentaires à la centrale du Port dont la puissance se trouvera ainsi portée au mois de juillet prochain, à 44.000 kilowatts.

M. Léon Betoulle [Bouille], président du conseil d'administration, a donné les explications suivantes au sujet de la constitution d'une provision pour travaux de 4.500.000 francs :

« Le 2 février 1931, le môle de Mustapha, qui protège à Alger notre nouvelle centrale, a été balayé par la mer sur une longueur de près de 400 mètres. Il ne semble pas que notre usine puisse être menacée dans sa conservation ; mais il semble bien probable que jusqu'à réfection complète des ouvrages en mer, il régnera dans le bassin sud de l'Agha par gros temps, une agitation qui sera de nature à gêner le

fonctionnement d'un certain nombre de nos appareils ; dans ce cas, nous aurons à remettre en service, pendant que durerait la tempête, notre ancienne usine d'Hussein-Dey ; peut-être aurons-nous, en même temps, divers travaux de protection temporaire à réaliser. C'est pour pouvoir satisfaire à ces besoins éventuels que la provision correspondante figurant au bilan a été portée à 4.500.000 francs ; cette réserve a également pour objet de permettre, le cas échéant, d'entreprendre, sans tarder, divers travaux de développement des réseaux qui se révéleraient avec un certain caractère d'urgence. »

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE [SFFC]
Assemblée ordinaire du 4 octobre **1934**
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 22 février **1934**)

[...] Dans le courant de l'exercice 1932, nous avons réalisé dans de bonnes conditions nos participations dans la Société algérienne d'éclairage et de force... [...]

Une réception à la Société algérienne de pétroles Mory
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 30 décembre 1934)

... Calmette, directeur de la Société algérienne d'éclairage et de force...

ALGÉRIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE
(*Le Journal des débats*, 2 janvier 1935)

Les recettes des onze premiers mois de 1934 se sont établies à 50.673.000 fr. contre 52.939.000 fr. en 1933.

ALGÉRIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE
(*Le Journal des débats*, 14 avril 1935)

Les recettes de l'exercice 1934 se sont élevées à 55,7 millions contre 57,7 en 1933. Les dépenses, y compris les amortissements industriels, ont atteint 35,4 millions contre 36,2.

Après déduction des charges financières, affectation de 4,2 millions aux fonds de prévoyance (contre 8 millions) et compte tenu des produits divers, le bénéfice net de l'exercice s'établit à 107.20.364 francs contre 8.041.246 en 1933.

Le dividende sera maintenu à 22 fr. 50 par action O, mais il s'appliquera cette année à la totalité du capital, alors que les 112.800 titres remis gratuitement aux actionnaires en mai 1933 n'avaient rien reçu l'an dernier.

La répartition absorbera à peu près la totalité du bénéfice déclaré, mais celui-ci ne représente que la moitié environ du bénéfice avant amortissements.

La situation financière est satisfaisante, bien que la trésorerie ne soit pas très large, ce qui exclut la perspective d'augmentation du dividende à brève échéance.

Le marché tient d'ailleurs compte du manque d'élasticité des répartitions, puisque l'action, au cours actuel voisin de 300, offre un rendement net de 6,35 %. Le titre paraît offrir certaines possibilités de reprise.

ALGÉRIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE
(*Les Annales coloniales*, 17 avril 1936)

Le compte de profits et pertes de l'exercice 1935, dont les résultats seront présentés à l'assemblée du 5 mai, à Alger, fait apparaître un solde créditeur de 7.189.287 francs contre 10.720.364 fr. pour l'exercice précédent. Y compris le report antérieur de 3.729.108 francs, le total disponible s'élève à 10.918.395 fr. Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, le conseil proposera la répartition d'un dividende de 15 fr. par action O ou P.

Il faut résilier la concession de la Compagnie
des Tramways de Saint-Quentin
(*Le Grand Écho de l'Aisne*, 11 juillet 1936)

.....
La Compagnie des Tramways de St-Quentin, dont le siège est à Paris, 3, rue Moncey, a pour président de son conseil d'administration M. Léon Boule.

Voici, d'après l'annuaire Chaix des sociétés, la situation de M. Léon Boule comme administrateur :

	Capital
Administrateur des Chemins de fer tunisiens	30.000.000 00
Administrateur de la Société financière électrique	154.000.000 00
Administrateur de la Soc. franco-belge de matériel de chemins de fer	4.000.000 00
Président et administrateur délégué de la Cie gén. frse des tramways	93.375.000 00
Administrateur de la Cie générale parisienne des tramways	45.000.000 00
Président de la Compagnie centrale d'énergie électrique	99.000.000 00
Administrateur de la Soc. centrale pour l'industrie électrique	100.000.000 00
Président de la Soc. algérienne d'éclairage et de force	103.200.000 00
Administrateur de l'Union pour l'industrie et l'électricité	240.000.000 00
	868.575.000 00

Annuaire Desfossés 1937, p. 619 :
Société algérienne d'éclairage et de force

Conseil d'administration : MM. Compagnie centrale d'énergie électrique, pdt ; G. Rosenwald, v.-pdt ; G. Boulogne, F. Bouscasse, H. Bucherer, E. de Fages de Latour, O. Homberg, L. Janlet, H. Leruste ¹², G. Mercier ¹³, E. Teissier du Cros, H. Poirier.
Commissaires aux comptes : Ch.-C. Thevenet, A. Witzig ¹⁴.

ALGÉRIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE
(*Le Journal des débats*, 23 avril 1937)

Bénéfice net de l'exercice 1936 : 5.807.064 fr. contre 7.189.287 fr. Solde disponible 10.110.213 fr. contre 10.918.395 fr. Comme prévu, le conseil proposera la distribution d'un dividende de 15 fr. par action O ou P, égal à celui de l'an dernier.

La Société algérienne d'éclairage et de force.
(in Augustin Hamon,
Les Maîtres de la France, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938).

[236] Son capital est de 103 millions. Ses administrateurs sont de la Compagnie centrale d'énergie électrique (3, rue Moncey, Paris), que nous étudierons dans notre tome IV ; MM. Gaston Boulogne, Gabriel Rosenwald ¹⁵, Octave Homberg, Gustave Mercier, Henri Poirier, Ernest Teissier du Cros ¹⁶, E. de [237] Fages de Latour ¹⁷. Quelques-uns de ces personnages ont déjà été nommés par nous. Les autres le seront quand nous étudierons les services métropolitains concédés (tome IV).

La Compagnie centrale d'énergie électrique contrôle évidemment la Société d'éclairage et de force, car la plupart des personnalités ci-dessus nommées sont membres de son conseil tout comme M. Lucien Janlet ¹⁸, de Bruxelles, qui est leur

¹² Henri Leruste (1890-1964) : il effectua toute sa carrière au Credit foncier d'Algérie et de Tunisie qu'il représenta dans diverses entreprises dont, comme PDG, la Compagnie foncière de la Méditerranée. Voir [encadré](#).

¹³ Mercier (Gustave)(1877-1959). X-Ponts. Fils de Gustave Mercier (1839-1915), ingénieur chez Fives-Lille. Marié en 1905 à Marie-Thérèse Dusuzeau, fille de Léon D., ingénieur en chef des ponts et chaussées, futur directeur du Port de Strasbourg. Deux fils : Robert, marié à une Dlle Nodé-Langlois, et André, marié à Denise Compagnon. Carrière à l'Union d'électricité qu'il représente à l'Union hydro-électrique, à l'Union électrique du Centre, au Centre électrique, à la Société hydroélectrique de la Cère, aux Phosphates tunisiens... On le retrouve après guerre au P.-O., aux Entrepôts et gares frigorifiques (CEGF), aux Chemins de fer du Maroc, au Tanger-Fez, à l'Énergie électrique du Maroc. Officier de la Légion d'honneur du 8 juin 1926 (ministère des travaux publics).

¹⁴ Augustin Witzig (1873-1954) : polytechnicien, il épouse en 1903 Marie Bénard, fille du banquier Adrien Bénard. Voir [encadré](#).

¹⁵ Gabriel Rosenwald est ingénieur de l'École polytechnique, promotion 1906. Il est vice-président de la Compagnie centrale d'énergie électrique, qu'il représente dans la Société algérienne d'éclairage et de force et dans les autres sociétés où nous le retrouverons. Il semble être un simple employé.

¹⁶ Ernest Teissier du Cros est un ancien ingénieur des manufactures de l'État, promotion de 1898 de l'École polytechnique. Ce haut employé de la féodalité financière représente la Compagnie centrale d'énergie électrique dans diverses sociétés coloniales de services concédés. Il est apparenté à un châtelain de Trèves (Gard).

¹⁷ Eugène de Fages de Latour (10 janvier 1862-15 décembre 1937) : ancien directeur général des travaux publics au Tonkin et en Tunisie. Délégué du conseil d'administration de la Thomson de 1914 à 1927 environ. Son représentant à la Compagnie générale des tramways, à la Compagnie générale des omnibus, aux Tramways et autobus de Casablanca, etc. (A.L.)

¹⁸ Ce financier belge est administrateur de la Chade et de Sofina (voir précédemment à propos de Dannie Heineman [avec un seul *n* final]) ; il doit représenter ce groupe dans les entreprises françaises, dont il est administrateur. Il fait aussi partie du conseil des Compagnies réunies de gaz et d'électricité à Lisbonne. Aussi figure-t-il dans l'annuaire anglais *The Directory of Directors*.

collègue à la Société algérienne d'éclairage et de force. En 1936, M. Léon Boulle et Xavier Loisy ont cessé d'être administrateurs de cette dernière entreprise.

(Le Journal des débats, 21 avril 1938)

Les comptes 1937 se soldent par un bénéfice net de 7.029.060 fr. contre 5.807.064 fr. pour l'exercice précédent. Report antérieur compris, le total créditeur s'établit à 10.656.921 fr. au lieu de 10.110.213 fr. On sait que le conseil proposera à l'assemblée du 3 mai le maintien du dividende à 15 fr. par action « O » ou « P » indistinctement.

(Le Journal des débats, 22 avril 1939)

Les comptes de 1938 se soldent par un bénéfice net de 7.193.588 francs contre 7.029.060 francs pour l'exercice précédent. Le solde, disponible ressort à 11.258.495 fr. Le conseil proposera vraisemblablement le maintien du dividende au même taux que l'an dernier, soit 15 francs pour les actions « O ». Ce dividende sera payé net de l'impôt sur le revenu calculé au taux de 10,80 %.

1940 (1^{er} mars) : reprise de la concession de Cherchell exploitée la Compagnie du secteur électrique des voûtes d'Alger [\[selon Desfossés 1956/1317\]](#).

Annuaire Desfossés 1940, p. 1439 :

Société algérienne d'éclairage et de force

Conseil d'administration : MM. Compagnie centrale d'énergie électrique, pdt ; , C. Toché, v.-pdt ; H. Bucherer, P. Caillaux ¹⁹, L. Janlet, H. Leruste, G. Mercier, E. Teissier du Cros, A. Remaugé, Société centrale d'énergie électrique

Commissaires aux comptes : E. Menetrier, Berthault.

ALGÉRIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE

(Le Temps, 25 mai 1940)

Les bénéfices de 1939, après 9.295.393 francs d'amortissement contre 7.096.787 francs en 1938, sont de 2 millions 564.084 francs contre 7.193.588 francs pour l'exercice précédent. Le dividende sera ramené de 6 à 5 %.

¹⁹ Pierre Caillaux (2 déc. 1875-25 sept. 1956) : cousin de Joseph Caillaux, ministre des finances. Marié en 1910 à Marie-Thérèse Homberg, sœur cadette du fondateur de la Société financière française et coloniale (SFFC). Maître des requêtes, puis (1928) conseiller d'État. Président du Syndicat professionnel des producteurs et distributeurs d'énergie électrique (1935) et de la Cie parisienne de distribution d'électricité (CPDE)(1937), conseiller de la Banque de France (jan. 1938), administrateur de la Cie générale française de tramways (1936), de la Compagnie centrale d'énergie électrique (Le Havre), de la Société algérienne d'éclairage, du Port autonome du Havre, du Groupement de l'électricité (juil. 1938), administrateur de Gaz et eaux, vice-président de la Cie générale française des tramways, président de la CGCT (Constructions téléphoniques).

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE
(*Le Journal*, 8 juin 1942)

Dividende proposé à l'assemblée du 16 juin : 15 francs brut par action, égal, au précédent.

Annuaire Desfossés 1945, p. 1466 :

Société algérienne d'éclairage et de force

Conseil d'administration : MM. Compagnie centrale d'énergie électrique, pdt ; G. Rosenwald, v.-pdt ; G. Boulogne, F. Bouscasse, H. Bucherer, E. de Fages de Latour, O. Homberg, L. Janlet, H. Leruste, G. Mercier, E. Teissier du Cros, H. Poirier, C. Toché.

Commissaires aux comptes : L. Ravier et E. Menetrier.

Nationalisation 5 juin 1947.

Who's who, 1979 :

BLANC (Georges-Francis), ingénieur, administrateur de sociétés. Né le 23 avril 1906 à Nice (A.-M.). Fils d'Auguste Blanc, horticulteur-pépiniériste, et de M^{me}, née Anne Barraya. Mar. le 17 mai 1941 à M^{me} Anne-Marie Visseq de La Prade (1 enf. : du 1^{er} mar. de M^{me} : Pierre Louis) Études : Collège Stanislas, Lycée de Nice, Faculté de droit de Paris, École nationale supérieure des mines de Nancy. Dipl. : ingénieur civil des mines, licencié en droit, diplômé d'études supérieures de sciences économiques. Carr. : [ingénieur à la Compagnie centrale d'énergie électrique* \[\[> Algérienne d'éclairage et de force, Tramways de Tunis\]\(#\)\] \(1929-1947\) \[\[nationalisation des Cies privées remplacées par l'EGA \\(Électricité et gaz d'Algérie\\)\]\(#\)\]](#), directeur général des Ciments artificiels d'Oranie (groupe Lafarge*)(1947-1966), puis des sociétés Lafarge au Maroc (1966-1971), administrateur des Ciments artificiels d'Oranie, des Ciments artificiels de Meknès et des Chaux et Ciments du Maroc, président (1943-1947) du Syndicat algérien des ingénieurs diplômés. Œuvres : [Répertoire des cours d'eau de Kabylie \(1943\)](#) [Calcul des crues décadaires et centenaires \(1944\)](#) Décor. : officier de la Légion d'honneur. Dist. : médaille d'argent de la Fédération internationale de tir. Sports : pêche, chasse, [tir de compétition](#), [ball-trap \(champion de France de ball-trap en 1958, gagnant des grands handicaps de Monte-Carlo, Deauville, etc.\)](#). [Past président \(1963-1966\) du Rotary-Club d'Oran](#), Membre du Rotary-Club de Nice. Adr. : palais du Mont-Boron, route Forestière, 06300 Nice.
